

rance-chômage, et nous en serons réduits,—plaise à Dieu que cela ne survienne pas de notre vivant,—à emprunter les fonds nécessaires au versement des prestations de chômage. J'espère que ce moment ne viendra jamais. Je songe à mes employés quand j'exprime l'espoir de ne voir d'ici longtemps aucun d'eux sans emploi et incapable de verser des cotisations d'assurance-chômage.

Je me place au point de vue conservateur pour demander au ministre de s'abstenir, lorsqu'il déposera son projet de loi, de donner suite aux demandes de ceux qui voudraient que les dispositions de cette mesure eussent une plus grande portée. On lui a demandé de songer à accorder des prestations étrangères à ce projet de loi. Il a été question cet après-midi d'assurance-maladie, et de bien d'autres sujets. Dans ces domaines, nous avons tous des obligations à remplir, mais elles n'incombent pas à ceux que j'ai l'honneur d'avoir comme collaborateurs et qui versent chaque semaine, à même leur salaire, une cotisation afin d'obtenir des prestations lorsqu'ils se trouveront sans travail.

Cette cotisation ne vise pas l'assurance-maladie, mais uniquement l'assurance-chômage.

C'est au régime actuel et aux administrations qui lui succéderont qu'il incombe d'assumer la pleine responsabilité dans ces autres domaines de la sécurité sociale. Tous ces points doivent être considérés séparément. Chacun d'eux doit être jugé au mérite. Depuis 1940, le Gouvernement a prélevé 450 millions de dollars. A quelles fins? Aux fins de l'assurance-chômage. Qu'on affecte cette somme à l'objet auquel elle est destinée en prenant garde de lui donner une autre affectation, sous l'influence des doctrines socialistes.

Mon attitude est conforme à celle du ministre du Travail. Abstraction faite de la résolution, je l'invite à ne pas succomber à la tentation de puiser à même cette importante réserve accumulée grâce aux cotisations d'honnêtes employés, dans un seul et unique dessein. Qu'on ne détourne pas cette caisse de son véritable but. Nous sommes disposés à approuver l'assurance-maladie quand le moment viendra, si nous prenons le pouvoir. Si quelque autre parti dirige notre pays et présente une mesure de sécurité sociale juste et acceptable, nous l'appuierons. Pour ma part, je n'approuverai aucune résolution tendant à affecter ces deniers à l'assurance-maladie, comme on l'a préconisé cet après-midi, ou à toute autre sorte d'assurance.

Lorsque ces mesures seront présentées en temps et lieu, nous les accueillerons dans de bonnes dispositions. J'exhorte le ministre du Travail et ses collaborateurs à ne pas dissiper

les fonds versés par les employés à une fin déterminée. Il importe de conserver à cette caisse son caractère propre.

Ceux d'entre nous qui ont le privilège d'établir des feuilles de paie considérables sont inquiets de voir les salaires rognés par les exigences des administrations provinciales et fédérale. Comme le ministre, je suis Anglais, et je considère que l'enveloppe de paie d'un travailleur est pour ainsi dire sacrée. Ce ne semble une espèce de sacrilège, qu'une administration vienne fouiller dans cette enveloppe pour en tirer la prime d'assurance-chômage et une douzaine d'autres déductions.

Un homme annonce fièrement à sa femme qu'il gagne \$30 ou \$40 par semaine. Il lui apporte donc son enveloppe de paie,—et j'espère bien que nos ouvriers canadiens n'ont pas perdu la bonne habitude de remettre leur paie à leur femme, qui sait en faire le meilleur usage possible et en épargner une partie,—croyant avoir gagné \$40 par semaine. Mais en ouvrant l'enveloppe, la femme n'y trouve que \$30. On en a soutiré \$10 en déductions.

Je suis peut-être vieux jeu, mes idées sont peut-être celles d'un siècle disparu, mais vraiment je ne puis comprendre que cela soit juste et équitable. A mon avis, l'enveloppe de paie qu'un travailleur remet à sa femme devrait contenir tout son salaire. Si l'on tient à y prélever ensuite une partie, eh bien qu'on le fasse de son mieux, et à la grâce de Dieu. A mon avis, c'est mal de toucher à l'enveloppe de paie d'un homme, surtout d'un ouvrier.

Cette pratique s'est si bien implantée et propagée depuis vingt ou trente ans que ceux de nous qui avons à remplir les enveloppes de paie désespérons d'en jamais voir la fin. Nous n'arriverons jamais à faire comprendre à l'ouvrier ce qui se passe. Vous lui demanderiez de vous dire sous la loi du serment combien on a soustrait de son salaire pour l'assurance-chômage, qu'il ne saurait vous le dire. Que le ministre du Travail annonce aux ouvriers qu'on leur a extrait 450 millions de dollars depuis 1940, ils n'y comprendraient rien. Tout ce qui les intéresse, c'est le salaire net qui leur reste. L'épouse ne dispose donc que de 80 p. 100 du salaire du mari. C'est tout ce qui reste dans l'enveloppe de paie. A mon avis, c'est une manière sournoise de soutirer les cotisations. L'ouvrier ne sait même pas ce qu'on lui enlève. Tout ce qu'il sait c'est ce qu'il lui reste.

Soyons donc honorable. Que les hommes chargés de l'administration des affaires du pays veillent à ce que cette caisse d'un demi-milliard ne soit pas dissipée. Constitutions-en une réserve et faisons-la fructifier, pour qu'elle rapporte encore 30 millions de dollars, comme l'an dernier. C'est vrai que le taux de l'intérêt